

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 août 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GRESSER

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 2 septembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Procuration : de Patrick GRESSER à Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/40

Objet : Achats / vente de terrains par la commune

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 3 avril 2010 ;

Vu la délibération du 9 août 2010 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels ;

Vu le courrier de la SAFER en date du 29 août 2011 portant information de rétrocession ;

Considérant qu'il existe une zone IIAUL et une zone UL sur la commune, ainsi que des emplacements réservés ; qu'il est donné l'opportunité à la commune d'acheter certaines des parcelles comprises dans ces deux zones ; qu'il est donné également à la commune de pouvoir acquérir des parcelles dont une est en partie comprise dans la zone IIAUL et concernée par un emplacement réservé et l'autre est concernée par une emprise réservée ;

Considérant que la commune a la possibilité d'acquérir des parcelles étant comprise dans la zone IAU3 ;

Considérant que la commune avait répondu à un appel à candidatures lancé par la SAFER et qu'une parcelle lui a été attribuée ;

Considérant qu'une demande a été faite à la commune concernant un sentier ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à sept voix pour, Monsieur Philippe KLEIN ayant quitté la pièce du fait de son lien marital avec la personne intéressée ;

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée la parcelle suivante :

- La parcelle n° 221/145 section 18 (1,54 ares) comprise en partie dans la zone IIAUL et étant comprise dans l'emplacement réservé A 10 « création d'une voie pour la desserte des zones IAU2 et IIAU1 » ; parcelle appartenant à NORTH Michelle épouse KLEIN, domiciliée au 9, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) ;

DECIDE d'acheter cette parcelle pour un montant de : $1,54 \times 800 = 1232$ € en ajoutant un forfait de 800 € pour la perte des arbres se trouvant sur la parcelle ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- La parcelle au numéro provisoire 2/157 section 18 (7,55 ares) comprise dans les zones IIAUL et UL ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) (annexe 2) ;
- La parcelle 228 section 2 (7,05 ares) comprise dans la zone IAU3 ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) (annexe 3) ;
- La parcelle au numéro provisoire 2/14 section 17 (5,46 ares) comprise dans la zone IAU3 ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) (annexe 3) ;
- La parcelle n° 113 section 4 (3,42 ares) comprise dans la zone N1, qui a fait l'objet d'un appel à candidatures lancé par la SAFER et qui a été attribuée par cette dernière à la commune par un courrier en date du 29 août 2011 ; parcelle appartenant à la SAFER, domiciliée au 18, rue des orphelins, BP 2416, 68067 MULHOUSE Cedex (Haut-Rhin) (annexe 4) ;

DECIDE d'acheter ces parcelles pour un montant de :

- La parcelle au numéro provisoire n° 2/157 section 18 (7,55 a) pour un montant de : $7,55 \times 800 = 6040$ € ;
- La parcelle n° 228 section 2 (7,05 a) pour un montant de : $7,05 \times 3200 = 22\,560$ € ;
- La parcelle au numéro provisoire n° section 17 (5,46 a) pour un montant de : $5,46 \times 3200 = 17\,472$ € ;
- La parcelle n° 113 section 4 (3,42 a) pour un montant de 290 €.

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents ;

DECIDE d'échanger, en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée, la parcelle au numéro provisoire 2/71 section 17 (0,44 ares), comprise dans la zone UB3 et dans l'emplacement réservé B 2 «élargissement du prolongement de la rue des Prés » ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) (annexe 2) contre la parcelle 180 section 1 (0,39 ares) comprise dans la zone UA du PLU appartenant à la commune (annexe 5) ; parcelle qui est un sentier ; les personnes empruntant ce sentier ont été consultées afin de savoir le niveau de désagrément causé ; celui-ci est nul puisque les personnes ont affirmé pouvoir passer par la voie publique ;

AUTORISE le maire et le premier adjoint à signer l'ensemble de ces actes administratifs tel que c'est prévu par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 2 septembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 5 septembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH